



Délibération affichée, rendue exécutoire,
après transmission au Contrôle de la Légimité
le :
AR n° :

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

relative au rapport sur les orientations budgétaires 2021

Le 27 janvier 2021, le Comité syndical de Seine et Yvelines Numérique s'est réuni de manière dématérialisée sur convocation du Président du Comité syndical adressée le 21 janvier 2021.

Vu la délibération 2020-CSYN-35 relative à la modification des statuts et du règlement intérieur de Seine-et-Yvelines Numérique,

Vu les articles 3 et 9 du Règlement intérieur,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.3312-1 et L.5722-1,

Après avoir pris connaissance de la communication écrite de Monsieur le Président du Comité Syndical relative aux orientations budgétaires de Seine et Yvelines Numérique pour l'exercice 2021,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DONNE ACTE à Monsieur le Président du Comité syndical de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2021 et de la présentation du rapport correspondant en séance de ce jour.

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.

Pierre BEDIER
Président du Comité Syndical
Seine-et-Yvelines Numérique

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

relative au rapport sur les orientations budgétaires 2021

Président de séance : Monsieur Pierre Bédier

Présents :

À distance : M. Addie AÏT, M. Daniel COURTÉS, M. Michel DELAMAIRE, Mme Cécile DUMOULIN, M. Jean-Louis FLORES, Mme Anne HERY LE PALLEC, Mme Nathalie LEANDRI, Mme Marie-Pierre LIMOGES, M. Jean-Marie MOREAU, M. Benoit POUYET, M. Cyril SAMSON, M. Paul SUBRINI, M. Dominique TURPIN, Mme Pauline WINOCOUR LEFEVRE

Dont

Pouvoir : 0

Absents EXCUSÉS : M. François GARAY, Mme Ghislain HAUETER, M. André MANCIPOZ, M. Karl OLIVE, M. Serge QUERARD, M. Laurent RICHARD, Mme Aurélie TAQUILLAIN

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétences	Membres	Quorum	Présents ou Représentés
Administration Générale	23	12	14

Adopté à l'unanimité

Résultats du vote

Délégué	Modalité (en présentiel, à distance ou représenté)	Sens du vote
M. Addie AÏT	À DISTANCE	POUR
M. Daniel COURTES	À DISTANCE	POUR
M. Michel DELAMAIRE	À DISTANCE	POUR
Mme Cécile DUMOULIN	À DISTANCE	POUR
M. Jean-Louis FLORES	À DISTANCE	POUR
Mme Anne HERY LE PALLEC	À DISTANCE	POUR
Mme Nathalie LEANDRI	À DISTANCE	POUR
Mme Marie-Pierre LIMOGE	À DISTANCE	POUR
M. Jean-Marie MOREAU	À DISTANCE	POUR
M. Benoit POUYET	À DISTANCE	POUR
M. Cyril SAMSON	À DISTANCE	POUR
M. Paul SUBRINI	À DISTANCE	POUR
M. Dominique TURPIN	À DISTANCE	POUR
Mme Pauline WINOCOUR LEFEVRE	À DISTANCE	POUR